

RESPONSABILITE CIVILE

Toute personne peut causer involontairement du tort à autrui. La responsabilité civile, telle qu'elle est définie par la loi, engendre l'obligation de réparer le tort occasionné.

Il est obligatoire de posséder une assurance "responsabilité civile" individuelle pour accéder à un logement à L'Étape.

- 1- Vous êtes ayant droit de vos parents. Vous devez nous fournir la photocopie de leur attestation d'assurance responsabilité civile. Votre nom doit y apparaître lisiblement.
- 2- Vous êtes autonome. Vous devez souscrire auprès d'un assureur un contrat d'assurance responsabilité civile et nous fournir la photocopie de votre attestation.